

# MAIRIE DE LOREUX

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

(Application du décret n° 95-635 du 06/05/1995)  
Abrogé par décret 2000-318 du 7/04/2000 - art 4 (V)

### ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2023

Document établi le 11 JUIN 2024

#### CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de rassembler les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2023.

#### ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le 17 octobre 2005 : transfert de compétence à la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières qui exerce en lieu et place de la commune de LOREUX pour la création, la réalisation et la gestion du Service Public d'assainissement Non Collectif (SPANC), conformément à l'article 5211 -17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce service est assuré en régie personnalisée avec recours à un prestataire (VEOLIA).

Le 01 juillet 2012 : La commune de Loreux quitte la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières pour rejoindre la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois. La compétence Assainissement Non Collectif est reprise par la commune de Loreux. Une convention est passée entre le Conseil Départemental du Loir et Cher et la commune de Loreux fixant les modalités de réalisation de la prestation du département en vue du contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette convention est effective depuis le 24 juillet 2012.

#### Prestations assurées par le Conseil Départemental :

- Une intervention :  
- La phase dite contrôle de la réalisation des installations.

- Conditions financières :

Pour l'année 2023, le coût de l'intervention s'est élevé comme suit :

- Contrôle de la réalisation : 99 € HT

Les prestations sont assujetties à un taux de TVA de 10 %.

Le règlement de ces interventions est à la charge de la commune qui, ensuite, émet un titre de recette au nom du propriétaire.

Sur l'année 2023, 2 visites de contrôle de réalisation ont été réalisées.

## **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

La commune de LOREUX n'a transféré sa compétence d'assainissement collectif à aucun syndicat.

Le service est exploité en régie directe. Cependant la commune a passé une convention de prestations de services avec la Saur pour le suivi périodique du fonctionnement des ouvrages du service de l'assainissement et service d'astreinte. Cette convention a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 3 ans. La perception de la redevance d'assainissement transite par VEOLIA.

### **Prestations assurées dans le cadre du service :**

#### **➤ Gestion du service :**

- application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
- Le contrôle de la facturation est assuré par VEOLIA

#### **➤ Gestion des abonnés :**

- accueil des usagers
- Mise en service des branchements
- Entretien de l'ensemble des ouvrages
- Renouvellement de l'ensemble des ouvrages

## **INDICATEURS TECHNIQUES**

### **Données démographiques**

Population raccordée à la station d'épuration : 161

### **Traitement des effluents**

Type de station : traitement biologique par lagunage naturel

Commune d'implantation : LOREUX

Mise en service : 1991

Réseau : 100% séparatif

Station : Route de Selles Saint Denis RD 49

Capacité nominale en équivalent-habitants : 135 E/H – 8.1 kg DBO<sub>5</sub>/j – 22.5 m<sup>3</sup>/j

Milieu récepteur proche : La Gravelle

### **Données techniques de la station d'épuration**

La capacité nominale de la station d'épuration est de 8, 1 kg DBO<sub>5</sub>/jour (DBO<sub>5</sub> : demande biologique en oxygène sur 5 jours : représente la partie biodégradable de la pollution carbonée des eaux usées)

Débit : 22, 5 m<sup>3</sup>/j



## Rapport annuel de l'assistance technique 2023

### 1. Conclusion du bilan annuel sur le système d'assainissement

- En moyenne sur l'année 2023, la station a reçu un débit moyen estimé à 21,5 m<sup>3</sup>/j, soit 95 % de sa capacité hydraulique.
- La quantité de boues dans le premier bassin semble importante. Il conviendrait de réaliser une bathymétrie afin de connaître son taux de saturation en boues. Cette étude doit être réalisée tous les 5 ans, le dernier curage date de 2011.
- Les socles en béton des conduites de transfert du deuxième bassin nécessitent d'être renforcés afin d'éviter leur déchaussement.
- Un affaissement de la berge entre le ruisseau et le premier bassin est constaté. Il est probablement dû à la présence de ragondins. Une campagne de piégeage a été réalisée cette année. Néanmoins, il convient de renforcer les berges afin d'éviter un déchaussement complet.
- Au vu des résultats d'analyses, réalisées sur les eaux de sortie, le rejet est de médiocre qualité. La présence d'algues vertes microscopiques dans l'effluent rejeté, engendre une concentration relativement élevée en Demande Chimique en Oxygène (DCO) et en Matières En Suspension (MES), respectivement 110 et 150 mg/l.
- Néanmoins au regard de la concentration élevée en matières organiques des eaux brutes, les rendements épuratoires doivent être élevés. De plus, le débit rejeté par le lagunage est faible, voire nul en période estivale.
- Aucune évacuation de boues n'a eu lieu en 2023.
- L'entretien des abords est satisfaisant.

### 2. Informations concernant le traitement

- Entretien/exploitation : Satisfaisant
- Données mensuelles :

	janv	fevr	mars	avril	mai	juin	juil	aout	sept	oct	nov	dec	total	moyenne
Pluviométrie	71	7,6	86,2	39,4	37,4	61,9	91,3	56,5	59,3	85,8	83,6	44,6	725	
Effluents traités (m <sup>3</sup> /j)	28,7	15	20	56,3	21,9	12,8	10,6	9,4	8	15,2	14,3	45,5	---	21,5
Energie consommée (kw/j)	5,71	2,61	3,42	8,03	3,16	1,7	1,84	1,58	1,33	2,48	2,27	2,67	---	3,07

- Eaux parasites : sans incidence sur l'efficacité



## INDICATEURS FINANCIERS

### Le prix du service d'assainissement collectif

Pas d'abonnement.

Le tarif est proportionnel à la consommation d'eau potable selon l'index du compteur installé chez chaque abonné. Prix au m<sup>3</sup> : 2.00 €

Les volumes sont relevés deux fois par an. Les consommations sont payables au vu du relevé.

Chaque année, le conseil municipal vote les tarifs qui découlent des charges du service et qui sont calculés sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation.

Le service n'est pas assujetti à la TVA

### Composante de la facture d'un usager pour 120 m<sup>3</sup>

Part collectivité (100%) : 120 X 2.00 € = 240,00 €

### Recettes d'exploitation

En 2023, la recette d'exploitation de la collectivité résultant du prix du service d'assainissement collectif s'élève à 16 144,13 €.

### Etat de la dette

Etat de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

NÉANT

### Travaux Réalisés en investissement en 2023 :

NÉANT

### Fonctionnement :

- Prestations de service SAUR : 2 404,27 € TTC
- Contribution assistance technique Conseil Département : 146,25 € TTC
- Remboursement de personnel : 200 €
- Prise en charge des dépenses en électricité sur les postes de relevage : 930,03 € TTC.
- Rémunération de Véolia pour la facturation de l'assainissement collectif : 320,71€ TTC

### Prévisions pour l'année 2024 :

- Renforcement des berges du bassin.